Office national du film du Canada

2015-2016

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Parti II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée au 31 décembre 2015.

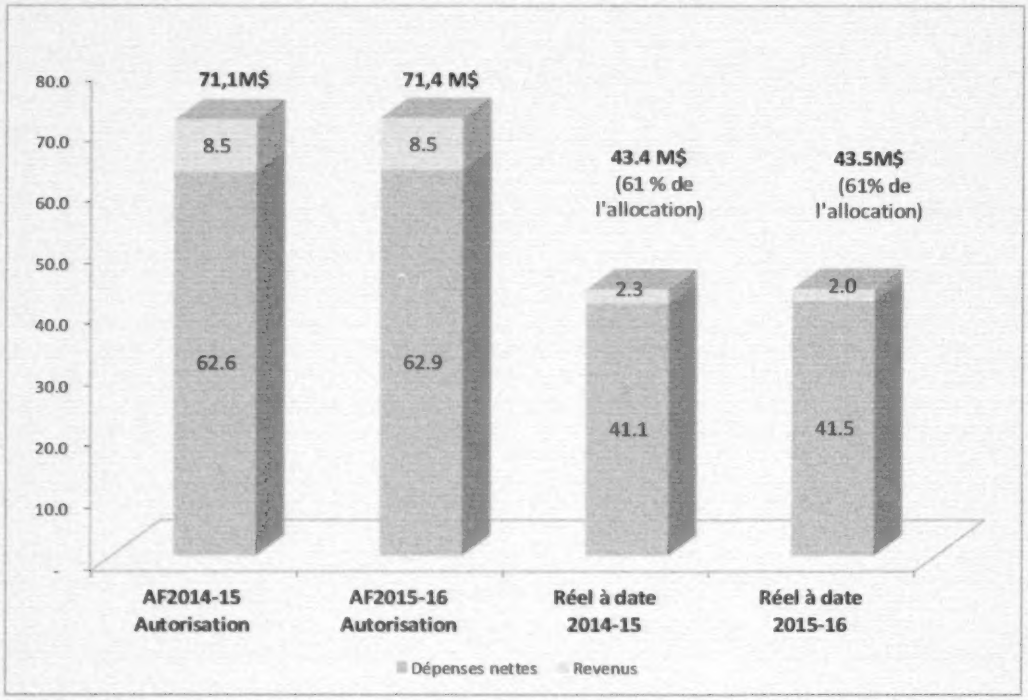

Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2015-2016 avec un total de dépenses brutes prévues de 71,4 millions de dollars représentant une augmentation de 0,3 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Le montant total des dépenses prévues inclut un report de fonds de 3,3 millions en 2015-2016. En 2014-2015, les autorisations disponibles comprenaient un report de fonds de 2,7 millions et un montant de 0,4 millions pour les financements des frais reliés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018.

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2015-2016, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 3e trimestre se situent à 0,9 millions de dollars, ce qui est comparable au 3e trimestre de l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3e trimestre 2015-2016 ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 15,4 millions de dollars. Les variations proviennent principalement des dépenses salariales, des services professionnels et spéciaux, des frais de location, des services de réparation et d'entretien et des acquisitions de machines et de matériel.

La baisse des dépenses salariales s'explique par la restructuration annoncée en mars 2015.

On constate une augmentation de 0,6 million de dollars des services professionnels et spéciaux, qui s'explique principalement par le fait que les activités de production sont plus élevées ce trimestre comparé à celui du même trimestre de l'année précédente.

La diminution des dépenses de location est principalement liée à la réduction des espaces dans le cadre d'un nouvel accord d'occupation au bureau principal de Montréal.

L'augmentation des services de réparation et d'entretien s'explique par les frais reliés aux déménagements des bureaux de Moncton et d'Edmonton.

La hausse des dépenses d'acquisition de machines et de matériel est justifiée par l'achat de matériels et d'équipement pour différents projets.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels l'ONF fait face sont : la baisse de ses revenus, l'inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail, ainsi que la désuétude technologique.

L'industrie audiovisuelle et l'ONF subissent une baisse des revenus causée par la transition de la distribution traditionnelle vers le numérique. C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer de nouveaux modes de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat. L'ONF poursuit aussi les démarches pour développer des partenariats afin d'accroitre sa capacité de production.

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif. L'agence travaille continuellement à l'élaboration et la bonification de contenu pour les professionnels de l'éducation et le bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada. Les efforts se poursuivent également pour accentuer sa présence sur le marché de l'éducation aux États-Unis.

En ce qui a trait aux risques liés à l'alignement entre la capacité organisationnelle et le volume de travail, un plan d'action sera développé sous peu.

Finalement, l'ONF assure une veille technologique et un plan technologique stratégique est en développement afin réduire le risque de désuétude au niveau de l'audiovisuel. Le plan comportera également la stratégie pour la modernisation de l'ensemble de nos systèmes d'opérations

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Afin de faire face aux pressions financières occasionnées par les révisions salariales anticipées et non financées ainsi que la relocalisation de plusieurs de ses bureaux, l'ONF a mis en œuvre un plan stratégique financier pour les 4 prochaines années. En mars 2015, l'ONF a annoncé une réorganisation de ses activités afin d'assurer sa stabilité financière. Les ateliers éducatifs offerts dans les villes de Montréal et de Toronto se sont terminés à la fin du premier trimestre. Par ailleurs, plusieurs postes, dont 5 postes de direction, ont été abolis et la structure organisationnelle a été simplifiée.

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur

Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 25 février 2016

Luisa Frate CPA, CA

Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 25 février 2016

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

Tableau 1 : État des autorisations ***(non audité)***

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 * **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre **
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	62 955 237	14 454 744	41 526 810	62 603 652	13 888 602	41 108 581
Autorisations budgétaires totales	62 955 237	14 454 744	41 526 810	62 603 652	13 888 602	41 108 581
Autorisations totales	**62 955 237**	**14 454 744**	**41 526 810**	**62 603 652**	**13 889 602**	**41 108 581**

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non audité)*

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014 *	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre *
Dépenses						
Personnel	38 561 600	9 101 785	27 586 300	37 967 994	9 429 919	26 082 443
Transports et communications	3 274 494	796 924	1 972 606	3 264 196	881 570	1 764 467
Information	468 207	207 349	398 845	550 117	202 085	321 120
Services professionnels et spéciaux	13 929 169	2 698 752	5 701 910	13 970 439	2 111 050	5 969 127
Location	8 274 790	1 478 079	4 086 419	8 299 308	1 625 322	5 054 115
Services de réparation et d'entretien	1 377 719	280 704	1 221 797	1 381 801	53 190	1 086 796
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 151 752	155 269	542 367	1 155 165	180 488	477 681
Acquisition de machines et de matériel	3 479 241	421 020	986 451	3 489 549	168 825	594 989
Paiements de transfert	0	0	0	83 101	1 375	49 750
Autres subventions et paiements	860 713	139 557	379 459	864 367	103 775	382 494
Dépenses budgétaires brutes totales	71 487 683	15 381 443	43 596 256	71 986 099	14 757 850	43 469 982
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	896 699	1 979 446	8 452 446	889 049	2 292 371
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	896 699	1 979 446	8 452 446	889 049	2 292 371
Dépenses budgétaires nettes totales	63 955 237	14 484 744	41 628 810	63 533 653	13 868 802	41 189 091